

# Lutte contre le radon dans le canton de Neuchâtel

## Plus de 15 ans de mesures

**La campagne neuchâteloise 2011-2012 de mesures du radon est achevée. Les propriétaires ont reçus les résultats de la concentration de radon dans les locaux de séjour. La densification des mesures gratuites menée depuis plus de 15 ans par le canton en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) est ainsi terminée.**

Gaz radioactif naturellement présent dans le sol, le radon peut pénétrer facilement dans les habitations en s'infiltrant par les fissures de l'enveloppe du bâtiment. Le radon et ses produits de désintégration constituent la première source d'exposition aux rayonnements ionisants en Suisse.

Le Canton de Neuchâtel, par son Service de l'énergie et de l'environnement, a fourni durant plus de 15 ans un effort significatif dans le domaine de la lutte contre le radon. Avec près de 11.000 bâtiments habités testés durant ces dernières années, soit 36%, la situation est désormais bien documentée sur l'ensemble du territoire ce qui permet de déterminer les zones sensibles et de préciser le cadastre.

### **Un risque sous-estimé**

Sur la base de nouvelles études épidémiologiques menées dans l'habitat, les instances internationales, notamment l'Organisation mondiale de la santé (OMS), préconisent de diminuer le plus possible l'exposition au radon et de ne pas dépasser une valeur maximale de 300 Bq/m<sup>3</sup> dans les habitations. Avec cette nouvelle exigence, le radon devient un problème de santé publique dans toute la Suisse et ne se limite plus à quelques régions à risque, particulièrement: l'Arc jurassien, les Grisons et le Tessin.

L'exposition prolongée au radon est plus sérieuse que ne le laissait prévoir son extrapolation à partir des études antérieures: le risque a doublé. Le radon est responsable de 10% des cancers des poumons, cause principale après la cigarette.

### **La Suisse adopte un nouveau plan d'action**

Au vu des nouvelles connaissances et nombreuses études, la Suisse entend fixer des actions prioritaires pour assurer la protection de la population conformément aux standards internationaux. Il s'agira notamment de réviser la législation en diminuant la valeur limite et directrice; en sensibilisant et formant les professionnels du bâtiment et les acteurs du marché immobilier; en renforçant la protection dans les nouvelles constructions; en prenant en compte le radon dans les assainissements énergétiques, en développant de nouvelles méthodes scientifiques et techniques, en renforçant l'information.

Même si le risque est avéré, il est possible de se protéger du radon par des mesures simples et efficaces. La page Internet [www.ne.ch/environnement/radon](http://www.ne.ch/environnement/radon) propose la liste des services agréés qui effectuent des mesures de radon et celle des consultants qui proposent des assainissements.

**Pour de plus amples renseignements :**

**Yves Lehmann, chef du Service de l'énergie et de l'environnement (SENE),  
tél. 032 889 67 30.**

**Didier Racine, responsable radon au SENE, tél. 032 889 87 67.**

Neuchâtel, le 13 novembre 2012